

Châteauroux le 20/01/2014

DE L'INDRE

COMPTE-RENDU CTL DU 16/01/2014

Représentants de l'Administration : M. SISCO, Mmes DESLANDES, LACROIX, FORE et M.OUESLATI (secrétaire).

Représentants du personnel : Sylviane RENAUD, Pierre OBLIN et Marie-Caroline COMBES pour FO-DGFiP. Sylviane RENAUD a été désignée secrétaire adjoint.

Ce CTL en deuxième convocation s'est ouvert à 9h30, uniquement en présence de l'Administration et de vos représentants FO-DGFiP. Les autres organisations syndicales n'ont pas cru nécessaire de devoir siéger et ont seulement déposé une déclaration liminaire conjointe.

Nous avons lu notre déclaration liminaire dont le but était de faire part de la très forte inquiétude des personnels quant à leur avenir. Vous pourrez trouver cette déclaration liminaire en annexe de ce compte-rendu et sur notre site

En réponse à notre déclaration, le Président du CTL nous a asséné le discours habituel :

- "Nous sommes une grande Administration qui se trouve au cœur de la République, nous effectuons des tâches régaliennes."
- "La démarche stratégique ne nuira pas à notre réseau, que j'ai la conviction de pouvoir garder. Elle est un cadre indispensable d'évolutions qui permettra la lisibilité pour les cinq prochaines années"
- "Les réformes répondent à une nécessité : devenir de meilleurs professionnels, répondre aux exigences des ordonnateurs, assurer une meilleure répression de la fraude fiscale de plus en plus complexe"
- "On ne peut pas laisser dériver les déficits et nous, Administration financière, nous devons en être conscients plus que les autres ."

En conclusion, selon la Direction, nos missions seraient confortées par les différentes réformes en cours. Mais ce seraient notre "immobilisme" et notre "conformisme" qui mettraient le réseau en péril. En tout état de cause, les suppressions d'emplois n'auraient aucun lien avec ces réformes...???!!!

A / Conséquences du dossier emplois pour l'année 2014

1/ Les suppressions d'emplois au niveau national

Au plan national, pour le 1^{er} septembre 2014, ce sont 2 002 suppressions d'emplois qui nous sont imposées, après les 2 023 de 2013, 2 438 de 2012 et 2 667 de 2011. Si effectivement, ces suppressions sont moins élevées en nombre que les années précédentes, elles n'en restent pas moins insupportables pour l'ensemble des structures.

Contrairement aux années précédentes, les suppressions fléchées (c'est-à-dire quantifiées par de soi-disant gains de productivité) ne représentent que 15 % des suppressions d'emplois, en particulier suite à la mise en place des Centres de Services Partagés CHORUS (- 65) et des Centres de services bancaires et de traitement des chèques (-162), sur les - 278 fléchées.

Il faut dire qu'il devenait impossible à la Direction Générale de cacher l'hypocrisie des fléchages et de tenter de justifier les suppressions d'emplois par ce biais.

Des fléchages positifs existent (+ 300 postes pour l'accueil et + 50 pour les vérificateurs), mais, ne nous leurrons pas, ces postes ont bel et bien été pris ailleurs.

Hors des fléchages, des orientations ont été prises au niveau national, à savoir une participation accrue de la Centrale et un effort particulier (à hauteur de 30 %) des services des Directions locales.

Pour la première année, toutes les catégories sont touchées, à savoir - 125 A+ (dont - 4 AGFiP), - 315 A, - 562 B et - 1 000 C.

2/ Les suppressions d'emplois au niveau départemental

Nous constatons que si les suppressions diminuent légèrement au plan national, elles connaissent une explosion au plan local avec pas moins de 13 suppressions d'emplois au 1^{er} septembre 2014, après les 9 au 1^{er} septembre 2013, et les 8 au 1^{er} septembre 2012.

La Délégation Interrégionale nous a fait la remise gracieuse d'un emploi pour 2014. Ne doutons pas qu'elle saura s'en souvenir l'année prochaine!

On peut noter que l'Indre verra l'implantation d'un second emploi d'huissier (cadre A). Espérons que ce poste sera pourvu en même temps que le premier qui ne l'est toujours pas.

a / Concernant la filière fiscale

Un emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale est supprimé à la Direction. Ceci correspond à la promotion d'un Idiv de classe normale en Idiv hors classe, ce qui pourvoit par la même occasion le poste de chargé de mission vacant depuis un certain temps.

Un emploi d'inspecteur est supprimé à la Brigade Départementale de Vérifications, suite au redéploiement de 57 emplois au plan national dans les DIRCOFI.

Un emploi d'inspecteur est supprimé au Service de Publicité Foncière du Blanc, service appelé à devenir Châteauroux II à compter du 1^{er} septembre 2014, suite à son rapprochement avec le SPF de Châteauroux I.

Ce dernier voit également la suppression d'un emploi de catégorie C.

Nous avons longuement alerté la Direction sur la situation critique qui se profile pour ces deux services, quand on sait qu'aucun agent du SPF du Blanc ne rejoindra Châteauroux II, que deux départs en retraite à Châteauroux I sont prévus (un cadre B au 01/05/2014, un cadre C au 01/07/2014), et que le transfert du traitement de certains actes en provenance des SIE (donations-partages comportant des immeubles) sera effectif au 01/07/2014.

La Direction nous a informés que les chaises ne resteraient pas vides, que des agents ont exprimé leur souhait de rejoindre cette mission, et qu'il n'y aurait pas de pressions de sa part sur ces deux services tant que la formation des nouveaux arrivants ne sera pas assurée.

Le Directeur a néanmoins souligné qu'il faudrait faire "évoluer les cadences et les méthodes de travail, et que nous ne sommes pas un service juridique chargé de vérifier la validité des actes".

Pour ce faire, un groupe de travail sera mis en place prochainement.

Un emploi de catégorie B Géomètre est supprimé au Pôle Topographique de Gestion Cadastrale. L'Administration le justifie par une baisse des charges (fin des travaux de vectorisation du plan cadastral prévue pour le 1^{er} semestre 2014).

Un emploi de catégorie C est supprimé au SIP de Châteauroux, et un second au SIE de Châteauroux. Afin de justifier la suppression de ces emplois, il nous a été remis des tableaux comparatifs de charges entre les différents SIP et SIE.

Un savant calcul, tableaux à l'appui, permet, comme par hasard, de constater un sureffectif global de 2 agents sur les SIP et SIE du département, et comme hasard toujours, ces emplois seront supprimés sur la RAN de Châteauroux. Il devient en effet impossible pour la Direction de supprimer des emplois ailleurs qu'à Châteauroux, étant donné la taille critique atteinte par les SIP/SIE extérieurs.

b/ Concernant la filière gestion publique

Un emploi d'inspecteur (évaluateur des Domaines) est supprimé en Direction, au prétexte d'une baisse de charges supposée et par comparaison avec les directions de même catégorie.

Un emploi de contrôleur au service Dépôts et Services Financiers est supprimé en raison de la création des centres de services bancaires. Le fonctionnement, puis la pérennité, de ce service sont fortement compromis, sachant que le contrat de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations va être renégocié pour ne laisser qu'un chargé de clientèle cadre A. Ne restera donc plus que la gestion des comptes des institutionnels, dont on ignore aussi l'avenir.

Un emploi d'agent des services techniques est supprimé en Direction (services communs).

Un emploi de catégorie C est supprimé à la Trésorerie d'Argenton sur Creuse, et un second à la Trésorerie d'Issoudun. Là encore, afin de justifier la localisation de ces suppressions, la Direction s'est appuyée sur des chiffres de provenance inconnue et à la fiabilité plus qu'incertaine.

Les règles de gestion des surnombres ont fort heureusement connu une évolution, à savoir que les suppressions ne sont plus nominatives et que les surnombres sont résorbés par le jeu des départs en retraite, des mutations et promotions, à l'instar de ce qui existait déjà dans la gestion publique. Aucun collègue ne sera donc obligé de déposer une demande de mutation.

Il faut dire que cela fâchera moins, les emplois supprimés étant généralement occupés dans les services concernés par des agents partant en retraite ou attendant une promotion.

Nous n'avons évidemment pas le pouvoir, au niveau local, de faire diminuer les suppressions d'emplois, pas plus, d'ailleurs, que la direction locale qui n'est là que pour appliquer la politique d'un gouvernement nommé par un Président de la République élu avec le concours de certaines organisations syndicales ayant appelé ouvertement à voter pour lui, contrairement à FO qui reste ainsi le seul syndicat libre et indépendant.

FO-DGFiP est le seul syndicat à avoir siégé à ce CTL, après avoir boycotté le premier, non pas pour discuter avec la Direction de la localisation des suppressions d'emplois, ce à quoi nous nous sommes toujours refusé, mais parce que nous avons le devoir de dénoncer cette politique aveugle et destructrice d'emplois et pour marquer officiellement notre désaccord par un vote "contre".

Nous nous sommes évertués à énumérer, service par service et poste par poste, les conséquences qu'auront à subir les agents des services impactés.

Afin de mieux vous défendre, n'hésitez pas à nous faire part de tous les dysfonctionnements que vous constatez au quotidien, en raison des suppressions d'emplois ou pour toute autre raison. Nous ne manquerons pas de les faire remonter à la Direction lors des prochains CTL, si vous le souhaitez.

Enfin, rassurons-nous, selon notre Direction, en étant "positifs, enthousiastes, motivés et organisés" et en mettant en œuvre les sacro-saintes simplifications, nous devrions, sans aucun doute, surmonter toutes les difficultés engendrées par ces nouvelles suppressions d'emplois.

B / La départementalisation des procédures collectives au sein des PRS

Depuis le 1^{er} juin 2012, le PRS a endossé la responsabilité de la gestion des procédures collectives (redressements et liquidations judiciaires) concernant les créances fiscales des SIP, des SIE et des Trésoreries mixtes.

Au 1^{er} septembre 2014, le PRS récupérera le stock des dossiers nés avant le 1^{er} juin 2012 et gérés jusqu'alors par les SIP, les SIE et les Trésoreries mixtes.

Nous avons alerté la Direction sur la nécessité de procéder dès maintenant à l'examen des dossiers en stock dans les postes comptables, afin de ne pas alourdir la charge de travail du PRS par le transfert de dossiers pour lesquels aucun recouvrement n'est à espérer.

Un groupe de travail dédié se réunira à compter du 27 janvier.

Pour remplir ces nouvelles missions, il a été décidé de transférer au PRS un emploi de cadre B et un emploi de cadre C.

S'il sera possible de maintenir le cadre C actuellement en détachement sur ce poste, l'emploi de cadre B sera ouvert à la mutation.

Nous nous sommes abstenus lors du vote, au motif que nous n'avons pas eu toutes les garanties de bon fonctionnement de cette départementalisation.

C/ Questions diverses

Suite à notre interpellation, il a été abordé la création d'une Trésorerie hospitalière, dont le périmètre reste à définir, mais qui pourrait comprendre a priori dans un premier temps les établissements rattachés au Centre Hospitalier de Châteauroux. Le Directeur a reconnu envisager une telle création, et a rappelé qu'un tel poste comptable existait dans le Cher et fonctionnait bien. Il nous a été annoncé la création d'un groupe de travail où tous les comptables hospitaliers seraient intégrés, ainsi que des agents volontaires.

Nous constatons la volonté de départementaliser une nouvelle mission, qui ne pourra avoir pour conséquence que la fermeture des rares Trésoreries rurales subsistant encore, sans compter les restructurations qui impacteront a minima la Trésorerie de Châteauroux Municipale.

Nous ne manquerons pas de vous informer des prochains développements.

Il a été évoqué la venue le 21 janvier du bureau CF1 pour la mise en place du Pôle Unifié de Contrôle (PUC) et du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (PCRP).

Suite au départ d'un cadre A+ et de son remplacement, le Pôle fiscal a été réorganisé provisoirement en attendant l'arrivée potentielle d'un cadre A au 1^{er} septembre.

Le CTL s'est terminé à 14h00.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**Centre des Finances Publiques d'Issoudun

Av de la Caserne

36 100 ISSOUDUN

Tél: 02.54.21.32.19 Mail: sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr http://www.fo-dgfip-sd.fr/036/